À , le 2020

Premier Ministre

République socialiste du Vietnam

Nguyễn Xuân Phúc  
16 Le Hong Phong Street  
Ba Dinh District  
Hà Nội VIETNAM  
E-Mail: [Nguoiphatngonchinhphu@chinhphu.vn](mailto:Nguoiphatngonchinhphu@chinhphu.vn), [Thongtinchinhphu@chinhphu.vn](mailto:Thongtinchinhphu@chinhphu.vn)

 Monsieur le Premier Ministre,

Alerté (e) par l’ACAT Belgique, je vous écris afin de vous exprimer mes graves préoccupations concernant le procès des citoyens de Dong Tam. Un procès au cours duquel Lê Dinh Kinh, qui a perdu la vie à l’issue des incidents de janvier, aura été présenté comme un « terroriste » et où la « préméditation » dans les agissements des accusés a été retenue. Avant le début du procès, qui s'est déroulé au Vietnam du 7 au 14 septembre, 13 avocats de la défense ont demandé par écrit au juge de reporter le procès et de rouvrir l'enquête, pointant des éléments confus et contradictoires dans le dossier d'enquête. Tout au long du procès, les droits de la défense n'ont pas été respectés, comme le prévoit l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Vietnam a adhéré en 1982.

Ainsi :

* Les avocats de la défense n’ont pu s’entretenir avec leurs clients pendant les procédures judiciaires, sauf pendant le deuxième jour du procès ;
* Les familles des accusés n'ont pas pu assister au procès ;
* En début de procès, un film "documentaire" produit par le ministère de la Sécurité publique tendant à démontrer la culpabilité des accusés, a été diffusé;
* Des tortures ont été exercées sur 19 des 29 accusés pour forcer des aveux;
* À l'intérieur et à l'extérieur du tribunal de Hanoï, des membres de la sécurité publique ont harcelé des avocats de la défense ;
* Le tribunal a refusé d'appeler certains témoins à la barre ainsi que les avocats de la défense l’avaient demandé ;
* Aucune reconstitution des événements n'a été effectuée pour lever les incertitudes sur les circonstances du décès de Lê Dinh Kinh et celles des trois policiers;
* Les reporters de la presse indépendante vietnamienne et les journalistes étrangers ont été tenus à l'écart des débats, violant le principe fondamental de la publicité des débats.

Les accusés ayant écopé des peines les plus sévères (peine de mort, réclusion à perpétuité ou pendant de longues années) ont décidé de faire appel. Au vu de toutes ces irrégularités, nous vous demandons à notre tour de respecter pleinement les droits de la défense avant, pendant, et après la procédure d'appel, dans le plein respect de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Enfin, le développement durable d'un pays ne peut avoir lieu sans une justice indépendante et impartiale et condamner des personnes à la peine de mort dans ces conditions nous apparait inacceptable, d'autant que depuis le dernier examen périodique universel, de nombreux pays ont appelé le Vietnam à abolir la peine de mort.

Je place en vous toute ma confiance afin que cet appel soit entendu et considéré, et vous adresse, dans cette attente, mes plus respectueuses considérations.

Nom :

Signature :

Adresse :

Copie conforme :